

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Le 20 décembre 2018, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence du Mme Nadine BARTZ, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : BARTZ Nadine, PELLETIER Maryline, COUAPEL Bernard, HOLSTEIN Maïté, ARRATEIG André, BONNEMASON Bernard, LABARRAQUE Eric,

**Absents** : PAROIX Joseph, SOM Sylvain, CASAU Olivier, ROS Christian.  
Mme HOLSTEIN Maïté est secrétaire de séance.

*Début de séance : 16 h 36 minutes*

## **OBJET : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2018**

Le Maire expose au Conseil Municipal le compte rendu du 29 octobre 2018.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

Le Conseil Municipal

**APPROUVE le** Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2018.

## **OBJET : Amortissement subvention d'équipement**

Le Maire rappelle que la Commune a versé une subvention d'équipement au SDEPA d'un montant de 23 736.60€ au titre de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux programme électrification affaire n°10EF025 délibération prise le 27 octobre 2016.

Le Maire expose à l'assemblée que ce type de subvention doit être amorti au maximum sur 15 ans s'agissant du financement de biens immobiliers ou d'installations.

Compte tenu du montant de la subvention d'équipement versée, il propose de l'amortir sur 10 ans.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** que la subvention d'équipement versée au SDEPA au titre de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux programme électrification affaire n°10EF025 est amortie sur 10 ans

## **Objet : Electrification rurale – Programme « Remplacement Ballons Fluorescents (SDEPA) 2016 »**

### **Approbation du projet de financement de la part communale Affaire n°18BF012.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Remplacement des BF**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO - Agence de Pau.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Remplacement Ballons Fluorescents (SDEPA) 2016 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**-DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

**-APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Luminaires sur console (montant TTC) : 4879.22€

Luminaires sur candélabres (montant TTC) : 24000€

Assistance MOA, MOE, Imprévus : 2887.92€

Frais de gestion du SDEPA : 1323.63€

TOTAL : 33090.77€

**-APPROUVE** le plan de financement, se décomposant comme suit :

Participation Syndicat : 10750€

FCTVA : 5211.08€

Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat : 15806.06€

Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 1323.63€

TOTAL : 33090.77€

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**-ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

**-TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

**Objet : Electrification rurale – Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2018 » Approbation du projet de financement de la part communale Affaire n°18REP017**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Pose d'horloges de coupure**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO - Agence de Pau.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2018 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**-DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

**-APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC : 12185.28€

Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévu : 1218.53€

Frais de gestion du SDEPA : 507.72€

TOTAL : 13911.53€

**-APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation Syndicat : 4467.94€

FCTVA : 2198.76€

Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat : 6737.11€

Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) : 507.72€

TOTAL : 13911.53€

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**-ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

**-TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

**Affaires diverses :**

Madame la Maire précise que l'achat d'un nouveau tracteur est à l'étude. Une délibération sera prise à ce sujet en 2019.

Bilhères a gagné cette année le deuxième prix au concours des villages fleuris.

*Fin de séance 17 h 15 minutes.*

